



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023**

N° 2023-026

**FINANCES - Budget Principal – Compte Administratif
2022 - Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 20

Excusés :

Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Pascal FOULON à Frédéric CUIILLERIER
Sébastien GALERON..... à Joël GIRARD
Jean-Luc FOURNIER..... à Dominique RENAULT
Christine ADRIAN..... à Marie-Françoise QUERE

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu les délibérations n°2022-015 et 2022-016 relative au compte de gestion et au compte administratif du budget principal 2021 ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif du budget principal 2022 ;

Considérant que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget ; Qu'il prend également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022 sont sincères et conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; Que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses ;

M. le Doyen propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	2 920 216,1 1	1 472 743,10	90 661,34
Recettes d'investissement	2 920 216,1 1	1 563 404,44	
Dépenses de fonctionnement	4 016 189,4 5	3 426 703,98	31 308,85
Recettes de fonctionnement	4 016 189,4 5	3 458 012,83	
Résultat de l'exercice			121 970,1 9

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 72 438,26 €

Recettes d'investissement : 532 909,35 €

D'ARRETER le résultat final du compte administratif 2022 du budget principal à 121 970,19€

NON-VOTANT : Frédéric CUILLERIER

POUR : Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU, Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON,

ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **06 AVR. 2023**



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **06 AVR. 2023**
Et de l'affichage le **06 AVR. 2023**